RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Le Comité national des IGP viticoles et cidricoles poursuit ses travaux d'adaptation de la filière vitivinicole

Réuni le 17 mars 2026, le Comité national des indications géographiques protégées (IGP) relatives aux vins et aux cidres de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a examiné plusieurs dossiers structurants pour l'avenir de la filière.

Durabilité : des outils opérationnels pour les IGP

Le Comité a pris connaissance de l'avancée des travaux relatifs à la durabilité des IGP viticoles. Le groupe de travail du comité national en lien avec VINIGP a proposé une méthode structurée et **un socle commun simplifié d'indicateurs** afin d'accompagner les ODG dans la définition et le suivi de leurs engagements, en cohérence avec les trois piliers de la durabilité (environnemental, économique et social).

Cette méthode doit aider les ODG à se projeter vers l'avenir en identifiant, sur la base d'indicateurs simples, leurs principaux enjeux et initier une réflexion sur les actions à mener pour y faire face. Cette réflexion stratégique aidera notamment au dépôt de projets de cahiers des charges solides auprès de l'INAO.

Une filière en évolution face aux enjeux climatiques et économiques

Les membres du Comité ont été informés des principales évolutions du « paquet vin », récemment adopté au niveau européen, visant à adapter le cadre vitivinicole aux mutations du secteur (évolution de la consommation, aléas climatiques, nouvelles pratiques telles que la désalcoolisation). Un groupe de travail a été nommé sur l'évolution réglementaire de la désalcoolisation.

Ce comité a permis de faire état des réflexions engagées sur l'évolution des pratiques, notamment en matière d'enrichissement, qui démarrent dans un objectif de simplification des procédures et d'adaptation aux réalités de terrain.

Innovation et adaptation du vignoble

Les travaux du CTPS sur la dénomination des nouvelles variétés de vigne ont été présentés, dans un contexte de développement de cépages plus résistants aux maladies et mieux adaptés au changement climatique, tout en veillant à assurer la lisibilité pour le consommateur et la préservation des variétés existantes.

Par ailleurs, le Comité a examiné des demandes d'évolution de cahiers des charges, notamment pour l'IGP « Périgord », visant à intégrer de nouvelles variétés et à accompagner l'adaptation du vignoble.

Une dynamique collective au service des IGP

À travers ces travaux, l’INAO confirme son engagement à accompagner les filières IGP viticoles dans leurs transitions, en conciliant innovation, compétitivité et valorisation des territoires.

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/retour-cnigpvin-17-03-2026*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/media/2863
2. https://www.inao.gouv.fr/actualites/instances